

Je viens de créer ma boîte,
je n'ai pas encore de chiffre
d'affaires, j'ai besoin de payer
mon assurance, comment faire ?

**LA FONDATION
QUI PROTÈGE LES
MICRO-ENTREPRENEURS**

 **Entrepreneurs
de la Cité**

La Trousse Première



L'atelier de couture de Julie a été vandalisé. La Trousse Première Assurance lui permet **le rachat de son matériel et de son stock.**

MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

En devenant créateur d'entreprise, vous êtes responsable des dommages causés à un tiers dans le cadre de votre activité : la garantie Multirisque professionnelle couvre donc votre responsabilité civile d'exploitation*.

De plus, votre local, votre matériel, votre stock et vos marchandises sont protégés en cas d'incident* : vol, dégât des eaux, incendie, bris de vitres (enseignes).

Le plus Trousse Première Assurance : toutes les garanties essentielles pour le démarrage de votre entreprise.

- RC EXPLOITATION
- VOL
- DÉGÂT DES EAUX
- INCENDIE
- PERTE D'EXPLOITATION
- BRIS DE VITRES (VITRINE, ENSEIGNE...)

3 formules 15€, 19€, 24€^{TTC/mois}

Assurance

PRÉVOYANCE


Vous êtes en arrêt de travail à la suite d'une hospitalisation ou d'une maladie. Vous devez donc suspendre votre activité professionnelle mais les factures s'accumulent.

En complément du régime obligatoire, la Trousse Première Assurance vous verse une indemnité de 30 € par jour après 10 jours d'arrêt de travail, pendant 90 jours. Le montant de l'indemnité est unique, sans distinction d'âge et ne dépend pas du chiffre d'affaires.

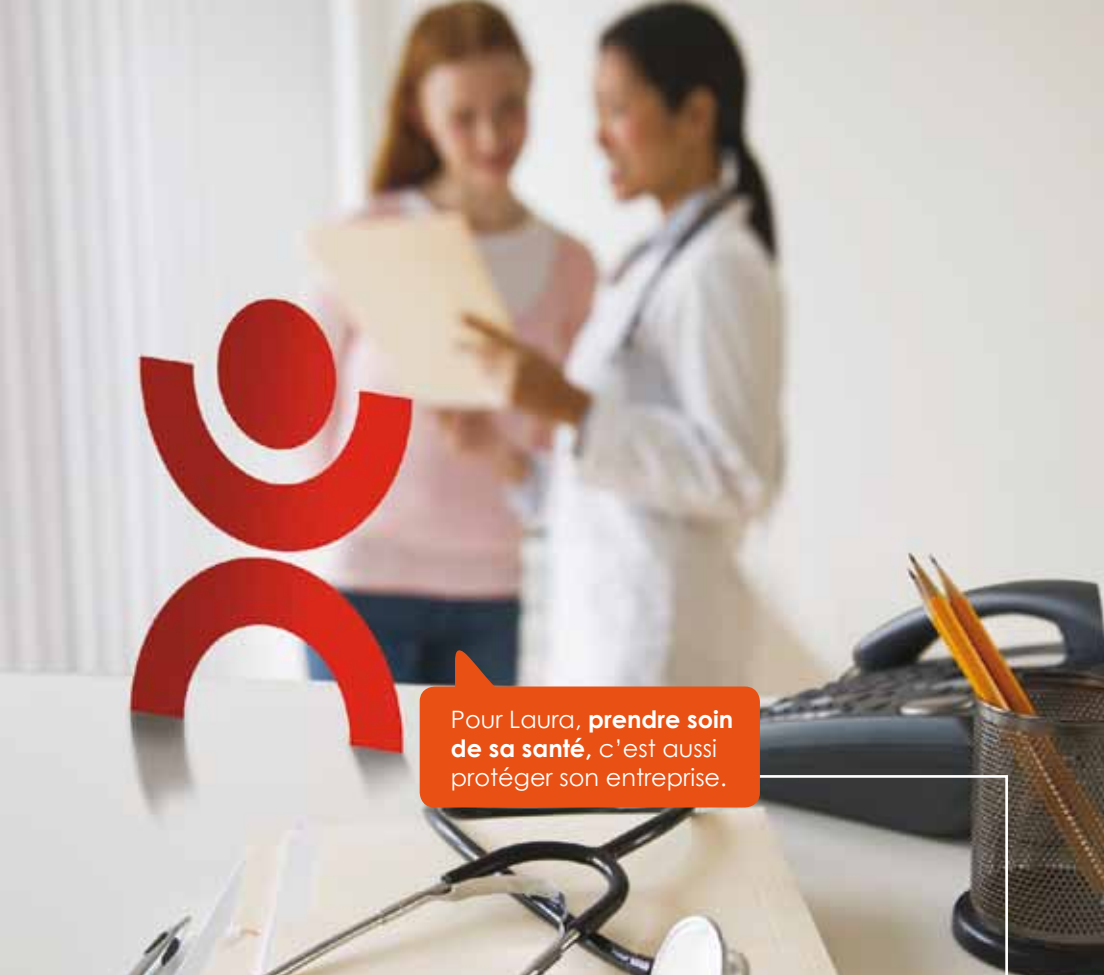
Le *plus* Trousse Première Assurance : pas de questionnaire médical à l'adhésion.

■ MALADIE ■ ACCIDENT

6,92 € TTC/mois



Une jambe cassée bloque Paul chez lui. La Trousse Première Assurance lui permet de **recevoir une indemnité de 30€/jour pendant son arrêt.**



Pour Laura, **prendre soin de sa santé**, c'est aussi protéger son entreprise.

SANTÉ

La Trousse Première Assurance complète les remboursements de votre régime obligatoire en cas d'hospitalisation, de consultations ou de soins dentaires, si vous ne bénéficiez pas ou plus de la CMU complémentaire ou d'une autre complémentaire santé/mutuelle*.

Le plus Trousse Première Assurance : un tarif unique quel que soit votre âge.

- FRAIS MÉDICAUX
- HOSPITALISATION
- FRAIS DENTAIRES

19€ TTC/mois

* dans la limite des montants garantis

REPLISSEZ CE COUPON ET ENVOYEZ-LE SANS L'AFFRANCHIR



VOUS

Nom :

Prénom :

Tél. :

Portable :

E-mail :

Quel organisme vous suit dans votre création d'entreprise ?

.....

.....

.....

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'Entreprise :

.....

Nature de l'activité :

.....

Code APE :

Adresse :

.....

.....

- Je souhaite être contacté(e) pour recevoir plus d'informations sur la Trousse Première Assurance. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande d'information.

Le destinataire des données est : Fondation Entrepreneurs de la Cité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :

- Courrier : l'Association des Assurés Entrepreneurs de la Cité,
72 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne
- Tél : 04 37 24 52 70
- Mail : contact@entrepreneursdelacite.org

Assurance

LA FONDATION

La Fondation Entrepreneurs de la Cité, reconnue d'utilité publique, a pour **mission de protéger l'initiative entrepreneuriale des personnes exclues du monde du travail** (les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les seniors). Créée par des sociétés d'assurance et la **Caisse des Dépôts**, elle met à disposition des créateurs d'entreprise **une solution de micro-assurance, la Trousse Première Assurance**.

Pourquoi la Trousse Première Assurance est-elle moins chère ?

Parce qu'une partie des coûts de gestion est prise en charge par le mécénat de la Fondation. Un créateur d'entreprise peut ainsi bénéficier de ce produit pendant **4 ans maximum**.

Qui peut souscrire à la Trousse Première Assurance ?

Tout créateur d'entreprise financé par un micro-crédit, prêt d'honneur, NACRE ou prêt bancaire, et/ou accompagné par un réseau d'aide à la création d'entreprise.

Les créateurs accompagnés par l'**Agefiph** bénéficient **gratuitement** de la Trousse Première Assurance pendant 3 ans.

Les membres fondateurs :



COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Allez sur www.entrepreneursdelacite.org, téléphonez au **04 37 24 52 70** ou **remplissez le coupon** joint pour demander un dossier d'adhésion.

2

Vous recevez ou téléchargez votre dossier d'adhésion.

3

Retournez la demande d'adhésion complétée et signée, accompagnée des documents demandés.

4

Vous devenez adhérent de l'Association des Assurés Entrepreneurs de la Cité et adhérez également aux contrats que vous avez choisis.

5

Vous recevez un certificat d'adhésion lorsque vous êtes assuré et vous pouvez le remettre à vos clients.

Entrepreneurs de la Cité

72 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne

Tél. : 04 37 24 52 70 - Fax : 04 37 24 52 79

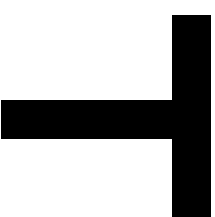
www.entrepreneursdelacite.org



**LETTRE
PRIORITAIRE**

M 20 g

Validité
permanente



ENTREPRENEURS DE LA CITÉ
AUTORISATION 43257
69629 VILLEURBANNE CEDEX